

**Compte-rendu de la réunion du 8 avril 2022**

**Présents :** MADINIER Pierre, TRACOL Stéphane, MISERY Nadine, FRAISSE Alain, GUIRONNET Jocelyne, REYNAUD Éric, BAUM Christophe, CANIVET Katy, JUNIQUE Eva, PONSON Cécile, GRATTESSOL Nicolas.

**Absents excusés :** VALETTE-CHANOINE Virginie, SERAYET Thierry, DEGACHE Sylvian, DE LA ROQUE Isabelle.

**Pouvoirs :** VALETTE-CHANOINE Virginie à MISERY Nadine, SERAYET Thierry à TRACOL Stéphane.

**Secrétaire :** GRATTESSOL Nicolas.

**1) Approbation du compte de Gestion 2021 – Budget principal.**

Le Conseil Municipal considérant les faits suivants :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

**2) Vote du Compte Administratif 2021 - Budget Principal.**

Le Conseil Municipal, vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

<b>Dépenses</b>	Prévu :	<b>685 000.00</b>
	Réalisé :	<b>216 619.68</b>
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>65 000.00</i>
<b>Recettes</b>	Prévu :	<b>685 000.00</b>
	Réalisé :	<b>169 762.86</b>
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>0,00</i>

**Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	Prévu :	<b>1 080 000.00</b>
	Réalisé :	<b>481 428.18</b>
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>0,00</i>
<b>Recettes</b>	Prévu :	<b>1 080 000.00</b>
	Réalisé :	<b>646 209.09</b>
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>0,00</i>

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 46 856.82
Fonctionnement :	164 780.91
Résultat global :	117 924.09

### 3) Affectation du résultat 2021.

Délibération n°08\_04\_2022\_03

#### Délibération du Conseil Municipal sur l'affectation du résultat 2021

**Commune  
d'ECLASSAN (07370)**

#### BUDGET GENERAL

Membres en exercice	15
Membres présents ou représentés	13
Suffrages exprimés	12
Vote Contre: 0	Vote pour : 12
Convocation du	04/04/2022
Séance du	08/04/2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur TRACOL Stéphane (1er adjoint) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur MADINIER Pierre, après s'être fait présenter le Budget Primaire, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.  
1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés		632 366,83	74 075,94			558 290,89
Opérations de l'exercice	481 428,18	646 209,09	216 619,68	169 762,86	698 047,86	815 971,95
<b>Totaux</b>	481 428,18	1 278 575,92	290 695,62	169 762,86	698 047,86	1 374 262,84
<b>Résultat de Cloture</b>		<b>797 147,74</b>	<b>120 932,76</b>			<b>676 214,98</b>

  

Besoin de financement	<b>120 932,76</b>	
Excédent de financement		
Reste à réaliser	<b>65 000,00</b>	<b>0,00</b>
Besoin de financement	<b>65 000,00</b>	
Excédent de financement	<b>0,00</b>	
<i>des restes à réaliser</i>		
Besoin total de financement	<b>185 932,76</b>	
Excédent total de financement	<b>0,00</b>	

  

2° Considèrent l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :	<b>185 932,76</b>	Euros au compte 1068 Investissement
	<b>611 214,98</b>	Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec l'indication du Compte de Gestion relatives au report à nouveau,

au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

5° Arrête les Résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations MADINIER Pierre, TRACOL Stéphane, MISERY Nadine, FRAISSE Alain, GUIRONNET Jocelyne, REYNAUD Eric, BAUM Christophe, CANIVET Katy, JUNIQUE Eva, PONSON Cécile, GRATTESSOL Nicolas.

Pour expédition conforme.

### 4) Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

Il soumet au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti de 33,78 % à 34,00 % et de maintenir le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 75,00 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- **Décide** de voter les taux suivants pour l'année 2022 :

- **Taux de la TAXE SUR LE FONCIER BÂTI : 34,00 %**
- **Taux de la TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI : 75,00 %**

**5) Vote du Budget Primitif 2022 - Budget Commune.**

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

**Investissement**

Dépenses : 1 455 000,00 €  
Recettes : 1 455 000,00 €

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 145 000,00 €  
Recettes : 1 145 000,00 €

**Pour rappel, total budget :**

**Investissement**

Dépenses : 1 455 000,00 € (dont 65 000,00 € de RAR)  
Recettes : 1 455 000,00 € (dont 0,00 € de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 145 000,00 € (dont 0,00 € de RAR)  
Recettes : 1 145 000,00 € (dont 0,00 € de RAR)

**6) Questions diverses.**

**Planning des élections :** Les tours de garde pour l'élection présidentielle du 10 et 24 avril 2022 sont établis.

La séance est levée à 21h30



